

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

PRESIDENCE

N° 029/FPRC/BEN 019



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau Exécutif National du FPRC dénonce avec la dernière énergie l'arrestation des blessés qui, conformément au Droit International Humanitaire, ont été évacués à Bangui par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour bénéficier des soins.

En effet, en violation de la Convention de Genève de 1949, l'Office Central pour la Répression du Banditisme (OCRB) menace les blessés et les malades que le Droit International Humanitaire protège, actuellement en soins à l'hôpital Médecins sans Frontières de Bangui. Deux de ces blessés sont depuis le 1^{er} octobre 2019 en détention.

Le Bureau Exécutif National du FPRC tient à rappeler que le Droit International Humanitaire protège les personnes qui ne participent pas aux combats. Il protège également ceux qui ont cessé d'y prendre part, comme les combattants blessés ou malades, les naufragés, ainsi que les prisonniers de guerre. Ces personnes ont droit au respect de leur vie et de leur intégrité physique et morale, et elles bénéficient de garanties judiciaires. Elles doivent, en toutes circonstances, être protégées et traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable.

Le Bureau Exécutif National du FPRC souligne que les agissements de l'OCRB créent une crise de confiance envers les actions humanitaire. Ils constituent une entrave aux activités des ONG et organisations internationales, à l'instar du CICR, qui portent assistance aux personnes affectées par les conflits armés.

Le Bureau Exécutif National du FPRC demande aux Garants et au facilitateur de l'APPR-RCA d'agir pour préserver les acquis de l'Accord, et au gouvernement de respecter ses engagements et les conventions internationales.

Fait à N'délé, le 04 octobre 2019

Le 1^{er} Vice-Président



Général Noureidine Adam